
N° 1996-0481 - Domaine et administration générale + finances et programmation - Autorisation de déposer les demandes de permis de démolir - Direction de la logistique et des bâtiments - Service des opérations -

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 février 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments -service des opérations- vient de me faire parvenir une nouvelle liste de biens concernant le domaine privé de la communauté urbaine de Lyon, biens acquis en vue d'opérations d'urbanisme ou de voirie et susceptibles d'être démolis dans les prochains exercices.

Par différents jugements, les tribunaux administratifs tendent à considérer que le maire ou le président d'une collectivité territoriale ou d'un d'établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de démolir. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces démolitions dans les meilleurs délais, je vous demande de m'autoriser à déposer, le moment venu, les demandes de permis de démolir pour les sites suivants, étant entendu que cela sera fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Chassieu

* 27, chemin de la Place

Jonage

* 2, 4, rue de Verdun

Lyon 4°

* 31, rue de Cuire

Lyon 9°

* 17, rue du Four à Chaux

* 21, rue de la Corderie

Meyzieu

* 22, rue du 8 mai 1945

* 98, rue de la République

Saint Priest

* 3, chemin de Chassieu

* 116, route de Grenoble

Vénissieux

* 11, chemin de Feyzin

Villeurbanne

* 7, rue Rollet

* 14, rue du Cimetière

* 73, rue Anatole France

* 8, rue du Luizet

* 10, rue Chomel ;

B - Propose de l'autoriser à signer et à déposer les demandes de permis de démolir correspondant aux immeubles précités ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents ;

Vu le présent dossier ;

Ouï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de démolir correspondant aux immeubles précités ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,